

Les Nouvelles de Falaise - 26/01/2010

POUDRIERE EN FORET DE CINGLAIS : CA SENT LE SOUFFRE !

- L'entreprise de produits explosifs Nitro-Bickford, installée sur la commune de Boulon, prévoit d'augmenter ses capacités de stockage. Le projet, qui conduirait à stocker 200 tonnes d'explosifs en forêt de Cinglais, fait l'objet d'une enquête publique. Trente communes sont concernées.

C'est un endroit qui ne paye pas de mine. Un espace déboisé, au coeur de la forêt de Cinglais à Boulon. Un hangar, des bureaux, un parking et un énorme tas de poudre derrière un endos.

Pour y entrer, il faut montrer carte blanche : carte d'identité obligatoire à l'entrée, fiche de renseignements à remplir à la sortie. Des mesures justifiées. Derrière les barrières, des petits panneaux indiquent, noir sur blanc *attention risque d'explosion, accès réglementé*. Le site est classé SEVESO, c'est un site industriel présentant des risques d'accidents majeurs.

Nous nous trouvons à l'endroit que les habitants de Boulon nomment « la poudrière », un dépôt de produits explosifs du groupement d'intérêt économique NitroBickford.

Boulon est l'un des douze sites français de l'entreprise. (**lire ci-dessous**)

Un stockage de 200 tonnes prévu

12,125 tonnes de produits explosifs, dont notamment du nitrate d'ammonium, sont stockés au coeur de la forêt de Cinglais.

« Avant les années 2 000, nous stockions 80 tonnes de produits, puis la réglementation a changé », explique Serge Groffier, directeur régional de Nitro-Bickford. Cette diminution des capacités de stockage du site a entraîné l'entreprise à réfléchir à un développement.

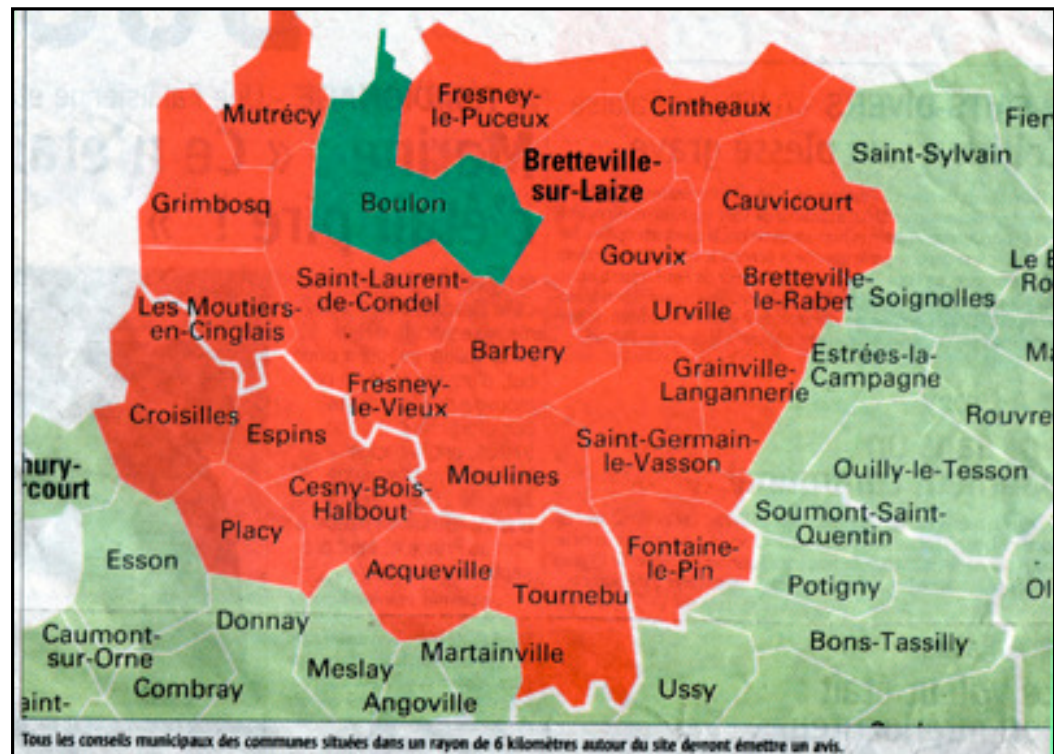
En 2003, la société achète au conseil municipal de Boulon 170 hectares de forêt. Le projet? « La construction de quatre bâtiments de stockage de produits explosifs et le transfert de l'atelier de fabrication qui se trouve à Bretteville-sur-Laize », explique Serge Groffier. « Cette extension s'inscrit dans une logique économique, écologique et de sécurité »; poursuit le directeur. « Il n'est pas souhaitable de transporter des matières dangereuses sur des longues distances. Augmenter nos capacités nous permettra de nous rapprocher de nos clients au Nord de la France. »

Si l'entreprise obtient toutes les autorisations nécessaires, chacun des quatre bâtiments pourra contenir 50 tonnes de produits explosifs. Deux ou trois emplois pourraient également être créés.

Des élus opposés au projet

Mais pour mener son projet à bien, Nitro-Bickford doit en passer par le conseil municipal de Boulon. En effet, même si l'entreprise est propriétaire du terrain qu'elle souhaite exploiter, la forêt de Cinglais est classée "espace protégé" et la construction des quatre bâtiments est soumise à une modification du plan d'occupation des sols (POS).

" Le POS en vigueur interdit de construire dans la forêt ", explique le maire de Boulon, élu en mars 2008, Michel Stephan. " Nitro-Bickford " a donc demandé au conseil municipal de la modifier. Personnellement, je n'étais pas opposé à cette demande, mais certains élus étaient contre et d'autres se sont abstenus en raison d'un manque d'information ". A notre que l'une des élus, Viviane Pall, est également présidente de l'association de sauvegarde de l'environnement des communes du Cinglais (ASECC), qui lutte contre le projet Nitro-Bickford (**lire également ci-dessous**).



30 communes concernées

En décembre dernier, le préfet du Calvados a émis un arrêté préfectoral d'avis d'enquête publique. Depuis le 18 janvier et ce jusqu'au 20 février, 12h30, les habitants du Cinglais peuvent consulter le dossier complet relatif au projet Nitro-Bickford. A l'issue de cette enquête publique, les conseils municipaux des communes se situant dans un rayon de six kilomètres autour du site seront invitées à formuler un avis sur la demande d'autorisation.

Saint Laurent de Condel, Barbery, Bretteville-sur-Laize, Fresney le Puceux, Fontenay le Marmion, May sur Orne, Laize la Ville, Mutrécy, Grinbosq, les Moutiers en Cinglais, Croisilles, Espins, Frensy le Vieux, Cesny Bois Halbout, Acqueville, Moulines, Saint Germain le Vasson, Grainville Langannerie, Urville, Gouvix, Cinteaux, Cauvicourt, Rocquancourt, Saint Aignan de Cramenil, Bretteville le Rabet, Fontaine le Pin, Tournebut, Placy en Maizet sont concernés.

Avant de prendre une décision, pour s'informer et obtenir des réponses à leurs questions, les habitants sont invités à une réunion publique qui aura lieu le 11 février à 20 heures à la maison du temps libre de Boulon.

Stéphanie BERTRAN

FACE A FACE EN 4 POINTS : L'ASSOCIATION VS L'ENTREPRISE L'ASECC, une association locale

L'ASECC, association de sauvegarde de l'environnement des communes du Cinglais a fait du combat contre l'extension de Nitro-Bickford son nouveau cheval de bataille. Créée en novembre 2003 par l'actuelle présidente, Viviane Pall, l'ASECC a pour but de 'préserver l'environnement de Boulon et la qualité de vie de ses habitants'. «*Nous luttons contre les nuisances, protégeons le patrimoine local, qu'il soit bâti ou non*», explique la présidente. L'association, qui compte aujourd'hui une trentaine d'adhérents, avait déjà mené une lutte acharnée contre le projet d'une carrière au Val Distrait. Un projet qui est aujourd'hui annulé.

L'ASECC est également membre de France Nature Environnement et du GRAPE, le groupement régional des associations de protection de l'environnement.

Nitro-Bickford, un géant de l'explosif

Nitro-Bickford est un groupement d'intérêt économique créé en 1972. L'entreprise compte 170 salariés répartis sur 12 dépôts en France et est présente sur tous les continents via des filiales de distribution ou par contact direct avec sa clientèle.

La société a réalisé 55 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2005 et se positionne comme l'un des principaux distributeurs européens d'explosif, amorçage et services au marché des mines, carrières, travaux publics et sismiques.

(Source <http://www.nitrobickford.fr>)

• Environnement

«*Le SCOT (schéma de cohérence territoriale, un document d'urbanisme qui fixe les orientations pour un territoire, N. D. L. R.) indique que la vallée de la Laize et du Cingal sont un espace biologique à conserver et on va stocker des explosifs dans cette zone!*», ne comprend pas Viviane Pall, présidente de l'ASECC. «*Nous ne voulons pas que notre forêt devienne une zone industrielle!*»

Forêt classée de type ZNIEFF, zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique, le Cinglais ne peut pas être déboisé sans autorisation.

«*Notre dossier a été étudié sous toutes les coutures par la DRIRE, les Eaux et Forêts, etc. Si nous choisissons d'investir quelques millions d'euros à Boulon, c'est parce que nous savons que le site est favorable à un tel projet*» explique Serge Grollier, directeur régional de Nitro-Bickford. «*Au total, nous allons devoir de' boiser 3 ou 4 hectares afin de construire nos bâtiments. Ces hectares déboisés seront compensés par le reboisement de la même superficie.*»

• Sécurité

Qui dit explosif, dit danger. Les panneaux sur le site de la poudrière sont d'ailleurs sans équivoque "risque d'explosion".

«Il nous est arrivé d'avoir des problèmes sur la route, dans les usines, mais jamais sur un dépôt», explique le directeur régional de Nitro-Bickford. «Les produits sont de plus en plus sûrs et il y a de plus en plus de suivi en matière de sécurité.»

Pour l'entreprise, les plus grands risques sont l'incendie, le crash d'un avion sur le site ou encore les chutes d'arbres, «*comme ce fut le cas pendant la tempête de 1999.*» «*Mais le personnel est formé régulièrement pour réagir en cas d'incendie*», précise Anthony Delaunay, responsable du site de Boulon.

Malgré tout, la présence de nitrate d'ammonium, un des composés chimiques qui a conduit à l'explosion de l'usine AZF de Toulouse en 2001, ne rassure pas les membres de l'ASECC.

• Habitations

Comme 640 autres sites en France, la poudrière de Boulon est classée SEVESO, c'est-à-dire site industriel à haut risque. Selon la loi, un périmètre autour des sites SEVESO doit faire l'objet d'un PPRT: plan de prévention des risques technologiques. Les membres de l'ASECC craignent que la mise en place de ce PPRT n'annonce des travaux que les riverains devront réaliser à leurs frais «*selon les zones, les riverains devront renforcer les vitres de leurs fenêtres, les riverains les plus proches pourront être expropriés et lors de la vente d'un bien immobilier, il faudra prévenir le futur acquéreur, ce qui entraînera une dévaluation du patrimoine immobilier*», énumère Viviane Pall.

Réponse de Serge Grollier:

«*la zone concernée par le PPRT se trouve exclusivement dans la forêt, aucune habitation ne sera concernée.*»

• Accessibilité

«*La forêt représente la moitié de la commune de Boulon. L'extension de la poudrière nous priverait d'une moitié de notre territoire à cause du danger engendré. Il sera impossible de se promener en forêt. Si le projet passe, la moitié de Boulon sera neutralisée*», regrette Viviane Pall.

Mise au point du maire de la commune, Michel Stephan: «*A gauche de l'axe Saint-Laurent-deCondol -Bretteville, la partie boisée de la forêt appartient à plusieurs propriétaires, dont Nitro-Bickford. Seules les routes appartiennent à la commune et donc sont ouvertes à tous.*»

«*Il y avait une certaine tolérance les gens pouvaient entrer sur la propriété pour cueillir du muguet, chercher des champignons... Ce qui pourrait être encore le cas après l'extension, dans la limite du respect des règles de sécurité*», répond Serge Grollier. «*Il y a peut-être là une appropriation intempestive de la forêt.*»

S.B